

Le Coin des Assmats : Détente et Astuces

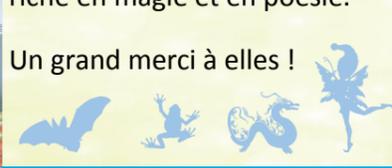
Bébés-lecteurs Vicq sur Gartempe



Le 5 avril, 2 assistantes maternelles et 6 enfants ont exploré le marais fantastique de la bibliothèque de Lésigny.

Géraldine, Monique et Yveline, les bénévoles, leur ont fait rencontrer le lutin Ronchonchon et tous ses amis extraordinaires lors de cette animation riche en magie et en poésie.

Un grand merci à elles !

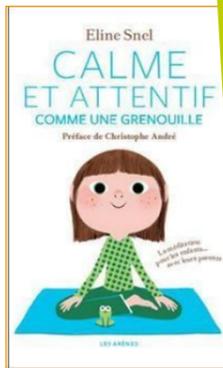


Gros plan sur des livres de la bibliothèque

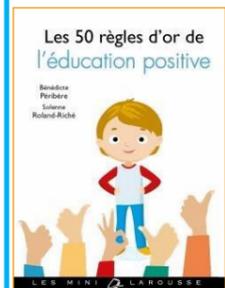
Calme et attentif comme une grenouille, d'Eline Snel

« Les enfants d'aujourd'hui sont souvent agités, dispersés, stressés. Comment les aider à s'apaiser ? Comment leur apprendre à se concentrer ? La méditation est un outil simple et efficace. Elle s'adapte parfaitement aux besoins des petits et leur procure des bénéfices immédiats. Ce livre original et plein de charme propose de brefs exercices pour tous les jours. Il est destiné aux enfants de 4 à 10 ans et à leurs parents.

Accompagné d'un CD audio pour les enfants : des exercices brefs et simples qui permettent de gérer toutes sortes de situations : quand on est énervé, stressé ou qu'on n'arrive pas à dormir. »



Les 50 règles d'or de l'éducation positive, Bénédicte Péribèreet Solenne Roland-Riché



« L'envie du meilleur pour nos enfants dans une société compétitive, la peur, qu'ils n'y arrivent pas, nous poussent à adopter des pratiques autoritaires, aurisque de les décourager... Ces 50 règles d'or de l'éducation positive, fondées sur le renforcement des bons comportements par la communication, vous donnent les clefs pour adopter une attitude d'autorité bienveillante qui permet d'avancer avec sérénité sur le chemin de la parentalité. »

Vous avez des idées, des informations à partager.

N'hésitez pas à en faire part au relais pour qu'elles paraissent dans le prochain numéro!

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



L'essentiel et plus encore
Msa
santé famille retraite services

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique



Ça Gazouille au Relais



Bulletin n°21—Mai / Juin 2018

Programmation « Bienveillance-bienveillance éducative »

Suite à l'après-midi thématique « Cette famille qui fait du bien » et à la consultation qui lui a succédé, les différents services de la MCL ont abouti à une **programmation variée**, ouverte à un **large public**, et toujours **gratuite**. L'inscription est toutefois obligatoire car un minimum de participants est requis.

Le programme détaillé est en libre service à la MCL et à l'Îlot Z'enfants. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services concernés.

En ce qui concerne le relais PAM, des ateliers sur le thème des « **comportements explosifs des jeunes enfants** » sont organisés en partenariat avec le multi-accueil des P'tits Loups (voir L'actu du Relais).

Inscriptions indispensables.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'animatrice du relais ou des autres secteurs de la MCL.



Les rendez-vous incontournables des beaux jours !

Le printemps apporte avec lui la nature qui se réveille et... les réjouissances de fin d'année scolaire!



Comme chaque année, la MCL participe à la fête nationale du jeu. Cette année, la manifestation aura lieu à **Lésigny**. Elle sera champêtre et ses modalités seront un peu différentes car la **fête du jeu** durera 2 jours :

Vendredi 25 mai 2018, de 18h à 22h, les salariés et bénévoles vous accueilleront dans leur drôle de casino, et à 20h le spectacle burlesque et musical de Martin Tout Seul « L'Electronik Jâze ».

Samedi 26 mai 2018, de 14h à 18h, toute l'équipe de la MCL vous propose des espaces de jeux variés et adaptés à tous les âges, à partager et vivre ensemble de 0 à 99 ans.

Pour la deuxième année, les services petite enfance et enfance de la MCL s'associent pour marquer l'arrivée des grandes vacances lors de

la Fête de l'Îlot Z'enfants, vendredi 8 juin 2018, à partir de 17h30



Le pôle enfance jeunesse ouvrira grandes toutes ses portes pour accueillir le public et lui proposer des espaces de jeux et des animations pour terminer dans la convivialité autour d'un grand buffet froid.

Accès libre et gratuit

Inscriptions obligatoires auprès de la MCL pour le spectacle (5€) et le repas (3€/parent-ado)



Relais Parents Assistants Maternels - Point Informations Parents - Maison de la Culture et des Loisirs
Pôle Enfance Jeunesse "L'Îlot z'enfants" - 7 Rue Rensir - 86270 La Roche Posay

Responsable Animatrice : Nathalie Guyot - Tél: 05.49.86.80.78 / 07.82.77.41.53 -
E-mail: relaispam@mcl-larocheuposay.fr - Site: www.mcllarocheuposay.fr

L'Actu du Relais

Comportements explosifs des jeunes enfants



Dans le cadre du projet de l'année, le relais Pam propose une session d'ateliers avec des intervenantes professionnelles. Elle se composera de **3 séances** mêlant apports théoriques et outils pratiques, **en présence des enfants**.

Les jeudis 3 mai, 17 mai et 24 mai 2018, de 9h30 à 11h30, à L'îlot Z'enfants



- 1) Avec Claire Boutillier, psychologue de l'enfant et de l'adolescent : Pourquoi les enfants réagissent parfois par des comportements qui dérangent l'adulte (crise, colère, stress, phase d'affirmation de soi, imitation...)? Quelles attitudes sont possibles pour accompagner l'enfant de façon bienveillante selon la situation ?

- 2) Avec Claire Boutillier : Qu'est ce qui se passe chez l'adulte quand l'enfant agit d'une manière qui le dérange ? Quels autres outils pratiques pour accompagner les enfants ?
- 3) Avec Floriane Desplebin, psychologue et sophrologue : Quels outils pour les adultes quand ils sont eux mêmes débordés ? Comment faire redescendre la pression rapidement en situation de stress et de tension ?


Merci de vous inscrire auprès du relais avant le 30 avril.

Action accessible aux parents, sur inscription uniquement (nombre de places limité)

Bougeothèque

L'année scolaire se termine avec une dernière séance de bougeothèque, ouverte aux parents,

Le jeudi 21 juin de 10h à 11h au dojo de la MCL à La Roche Posay



Venez bouger une dernière fois avec vos enfants avant les grandes vacances.

Merci de vous inscrire auprès du relais

Bougeothèque: nombre de places limitées (possibilité de prévoir 2 créneaux si besoin)



Bébés-lecteurs

La troisième et dernière animation des bébés-lecteurs de cette année sera organisée

Mardi 5 juin 2018, à 10h, à la bibliothèque de Pleumartin.

Encore une fois, venez voyager, rêver et rire au pays de l'imaginaire, en compagnie des bénévoles de la bibliothèque.

Merci de vous inscrire auprès du relais



Infos Pratiques

Nouveaux contrats et engagement réciproque*

Les grands rentrent à l'école en septembre, des places d'accueil se libèrent donc. De nouveaux contrats vont se signer.



Petits rappels :

Par défaut, le **contrat de travail d'un assistant maternel est obligatoirement un CDI** (article de 4 de la CCN).

Le salaire est mensualisé sur 12 mois, à partir du nombre d'heures de travail par semaine, du nombre de semaines de travail sur l'année et du salaire horaire.

Le seul cas dans lequel un **CDD** est autorisé est le **remplacement** d'un assistant maternel déjà embauché en CDI pour l'accueil de l'enfant, quel que soit la durée et le motif de son absence (maladie, maternité, formation, CP...).

Le contrat se signe au début de l'accueil de l'enfant. Avant, rien n'engage les deux parties l'une envers l'autre. Cependant une procédure permet de les rassurer sur la fiabilité d'une promesse d'accueil : les parents-employeurs ont la garantie qu'une place sera réservée pour accueillir leur enfant, l'assistant maternel est assuré que les parents ne changeront pas d'avis et lui confieront bien leur bébé.

Il s'agit de **l'engagement réciproque**, qui est l'équivalent d'une promesse d'embauche dans le droit du travail général (modèle téléchargeable sur le site de Pajemploi ou disponible au Relais PAM).

Il contient **obligatoirement** :

- La date d'embauche
- La durée de l'accueil mensuelle
- La rémunération brute

Il peut contenir :

- Des détails sur le temps de travail (nombre de semaines d'accueil annuelles, répartition sur l'année, planning hebdomadaire...)
- Des clauses dispensant de payer l'indemnité (uniquement extérieures à la volonté de celui ne respectant pas l'engagement et pas trop nombreuses sous peine d'annuler l'utilité de l'engagement)
- Une date d'effet



Ce document apporte une garantie car dès sa signature par les deux parties (ou sa date d'effet), il a une valeur d'engagement légale. Ainsi, si l'une des parties décide de ne plus donner suite ou de modifier les conditions d'accueil sans l'accord de l'autre, elle devra lui verser une indemnité forfaitaire calculée sur la base du ½ mois de salaire **brut** par rapport au temps d'accueil prévu. Cette indemnité est considérée comme une compensation pour dommages et intérêt (Code civil), elle n'est donc pas soumise à cotisations sociales et non imposable. En outre, elle est payable au moment de la rupture de l'engagement.

Les seuls cas de dispense de versement de l'indemnité sont des cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable) ou ceux correspondants aux clauses prévues lors de la signature.

La pratique pour l'assistant maternel de demander un chèque de caution pour réserver une place d'accueil pour l'enfant est donc inutile et illégale.

La convention collective ne précise pas que le non-respect de l'engagement réciproque doit être justifié. Il est préférable de formaliser cette rupture par écrit en recommandé avec accusé de réception ou en remise en main propre contre signature.



Les contentieux concernant cet engagement réciproque relèvent de la compétence du Conseil des Prud'Hommes.

*Références : www.pajemploi.urssaf.fr ; foire aux questions de la Direccte Nouvelle Aquitaine ; magazine AssMat n°153 - Novembre 2016 ; CCN des assistants maternels du particulier employeur